

Amiens, le 1^{er} octobre 2018

Objet : évaluations CP et CE1.

Monsieur L'Inspecteur d'Académie,

Comme le souligne le sociologue Pierre Merle, intervenant à l'ESPE de Bretagne, « *penser que le travail pédagogique du professeur dans sa classe puisse être piloté par des évaluations nationales manifeste une méconnaissance du travail pédagogique effectif que le professeur doit réaliser* ».

Bien loin du modèle d'une « *école bienveillante et de la confiance* », ce type d'évaluation ne permet pas de valoriser ce que l'élève sait et sait faire ni de lui montrer ses progrès ainsi que le chemin qui lui reste à parcourir.

Pour le SNUipp-FSU, ces évaluations sont mal conçues : items inadaptés aux capacités des élèves, temps limité, stress, aides non autorisées... De plus les enseignant-e-s sont cantonné-e-s à la saisine des résultats, se voyant ainsi dépossédé-e-s de leur analyse. Considérant que ces évaluations ne peuvent être utilisées au bénéfice des apprentissages, le SNUipp-FSU a adressé au ministère une demande de moratoire, dans le but de surseoir à leur passation. De même, il a décidé de les rendre publiques et d'informer la profession pour l'aider à les analyser. Il appelle les équipes pédagogiques, via une motion à adopter en conseil des maîtres, à reprendre la main sur ces évaluations : sélections d'items, refus de passation dans l'immédiat. Il les engage à ne pas saisir les réponses et à remonter les besoins de terrain.

Le SNUipp-FSU réaffirme que les enseignants sont des professionnels concepteurs et non de simples exécutants. Il invite les équipes pédagogiques à reprendre la main sur toute évaluation proposée. Dans une véritable école « de la confiance », ni les élèves ni les enseignants ne doivent être soumis au stress permanent d'une évaluation à laquelle ils n'accordent que peu de sens. Des évaluations par échantillon peuvent être nécessaires pour analyser un système éducatif, mais elles ne sauraient se confondre avec l'évaluation formative, conçue et analysée par les enseignants pour conduire les apprentissages.

Les évaluations proposées en cette rentrée ne répondent ni à l'une ni à l'autre de ces préoccupations.

Dans le département, nous avons relayé ces propositions pour que les collègues s'en emparent. La majorité des enseignant-e-s nous a informés faire passer les évaluations nationales. D'autres n'en ont fait passer qu'une partie ou que sur un échantillon d'élèves représentatifs, ont créé leurs propres évaluations ou ont décidé de ne pas saisir les résultats.

Conscientes des difficultés de chacun des maîtres de CP ou de CE1, nous vous demandons d'être dans la bienveillance avec les collègues concernée-es. Vous le savez, le professionnalisme des enseignant-e-s est réel, chacun donnera aux parents le résultat des évaluations qu'il a fait passer, qu'elles soient nationales ou personnelles, la liberté pédagogique restant un fondement de notre profession.

Veuillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos salutations respectueuses.

Les co-secrétaires départementales,
Haydée Leblanc et Maryse Lecat

